

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTE-LOIRE**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT JUST-MALMONT****FG**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	24

Séance du 12 décembre 2024

N°24-12-05

Date de la convocation
6 Décembre 2024**L'an deux mil vingt-quatre
et le douze décembre**

à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Cercle sous la présidence de M. GIRODET, Maire.

Présents :

M. Frédéric GIRODET, Maire – Mme Odile PRADIER, M. Alain MONDON, Mme Christine BONNEFOY, M. Joseph BUGNAZET, M. Jean FERNANDES, et Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN, Adjointes – Mme Pamela MARODON et M. Denis SALANON, Conseillers Municipaux Délégués – Mme Anne VINSON, Mme Véronique MAURIN, M. Joël AUROUZE, M. Jean-Paul MASSARDIER, Mme Chrystelle BERTINELLI, Mme Emilie MASSARDIER, Mme Maryline MOUNIER, M. David CHAUDIER, M. Jean FOURNEL, Mme Christine GALAMBAUD, M. Christophe PIOT, Mme Maguy FOULTIER, M. Patrice FRANÇON Conseillers Municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

Mme Dominique COLOMB qui a donné pouvoir à Mme M.-Françoise SOUBEYRAN.
M. André MOLLE qui a donné pouvoir à M. Joseph BUGNAZET.
Mme Mélanie PICHON qui a donné pouvoir à Mme Odile PRADIER.

Absents excusés sans pouvoir

M. Benjamin FOULTIER
Mme Arlette CHAPELLON

Mme Emilie MASSARDIER a été nommée secrétaire de séance

Objet : Régularisation foncière – Sainte Croix

Monsieur Le Maire rappelle la nécessité de régulariser le tracé de la voie communale à Sainte-Croix sur la commune de Saint Just Malmont et qui traverse en partie les parcelles des habitants du village. Pour effectuer cette régularisation, une modification du parcellaire cadastral est donc nécessaire. Monsieur le Maire expose que les propriétaires concernés par la régularisation de la voie communale sont d'accord pour céder à titre gratuit les terrains concernés et qu'en contrepartie la commune prend à sa charge les frais d'intervention du cabinet de géomètre expert CMAGéom, ainsi que les frais de notaires qui y sont liés.

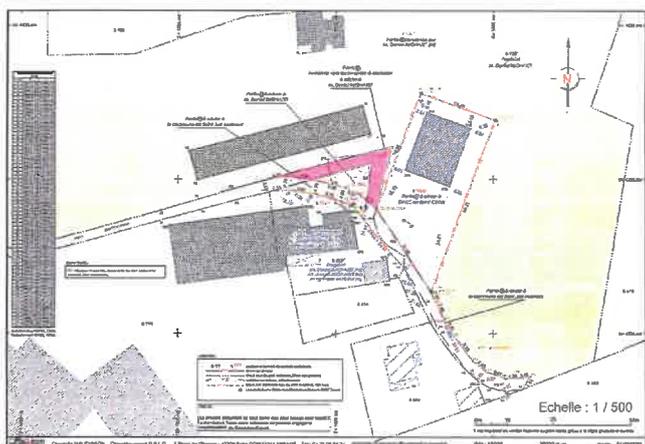
AR Prefecture043-214302051-20241212-24_12_05-DE
Reçu le 18/12/2024

Il est donc proposé d'acquérir à titre gratuit :

- Une partie de la parcelle B n°617 appartenant à Mme Marie LARDON, Messieurs Daniel et Joseph BUGNAZET, nommée B n°1065 et d'une superficie de 138m²
 - Une partie de la parcelle B n°920 appartenant à M Daniel BUGNAZET et au GAEC de Sainte Croix, nommée B n°1069 et d'une superficie de 257m²
- La surface totale des acquisitions s'élève à 395m².

- Etant donné la régularisation de la nouvelle voie, l'ancienne voie communale sera quant à elle cédée à M. Daniel BUGNAZET par la commune pour une surface de 175m² et correspondant à la parcelle nouvelle B n°1070.

Monsieur le Maire indique que l'avis du domaine n°20592131 reçu en date du 08/11/2024 porte la cession à 0,50€/m² soit 87,50€. Il rappelle également que les conjoints BUGNAZET ont cédés gratuitement une surface totale de 395m². C'est pourquoi il est proposé de ne pas tenir compte de l'avis du domaine au vue des mètres carrés cédés gratuitement et qui sont supérieurs à ce que la commune rétrocède.



C'est pourquoi, il vous est proposé :

D'APPROUVER les acquisitions à titre gratuit des surfaces nécessaires à la régularisation de la voie communale desservant le lieudit Ste Croix telles qu'elles ont été présentées,

D'APPROUVER la vente à l'euro symbolique avec dispense de paiement par la commune à M. Daniel BUGNAZET telle qu'elle a été présentée,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou sa représentante Madame Odile PRADIER en cas d'empêchement à signer les actes notariés en lien avec les cessions précitées,

D'AUTORISER la commune à régler les frais de modification parcellaires du cabinet de Géomètre expert CMAGéom ainsi que les frais de notaires correspondants.

Etant parent avec la personne concernée par cette délibération, M. Joseph BUGNAZET n'a pas pris part au vote.

Le Conseil Municipal, après délibération, **APPROUVE** à 24 voix les propositions.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits
A Saint Just Malmont, le 12 décembre 2024

Le Maire,
Frédéric GIRODET



La secrétaire de séance
Mme Emilie MASSARDIER

AR Prefecture

043-214302051-20241212-24_12_05-DE
Reçu le 18/12/2024